

RÉUNION D'INFORMATION DES ELUS



La politique d'aides aux « inondations » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

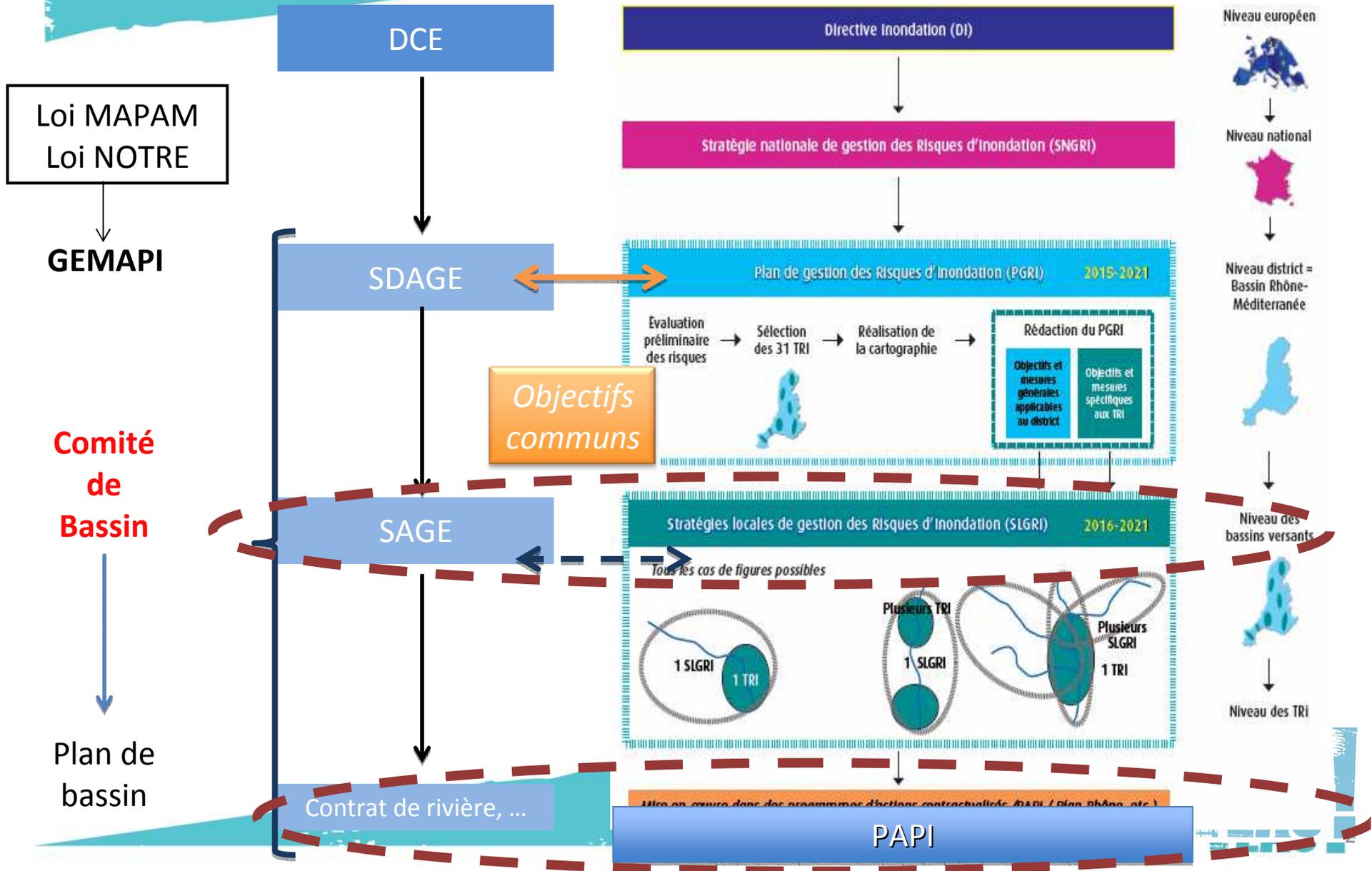
Le 16 octobre 2015

Délégation PACA et Corse



**SAUVONS
L'EAU!**

Le contexte général d'une politique intégrée inondation – restauration morphologique



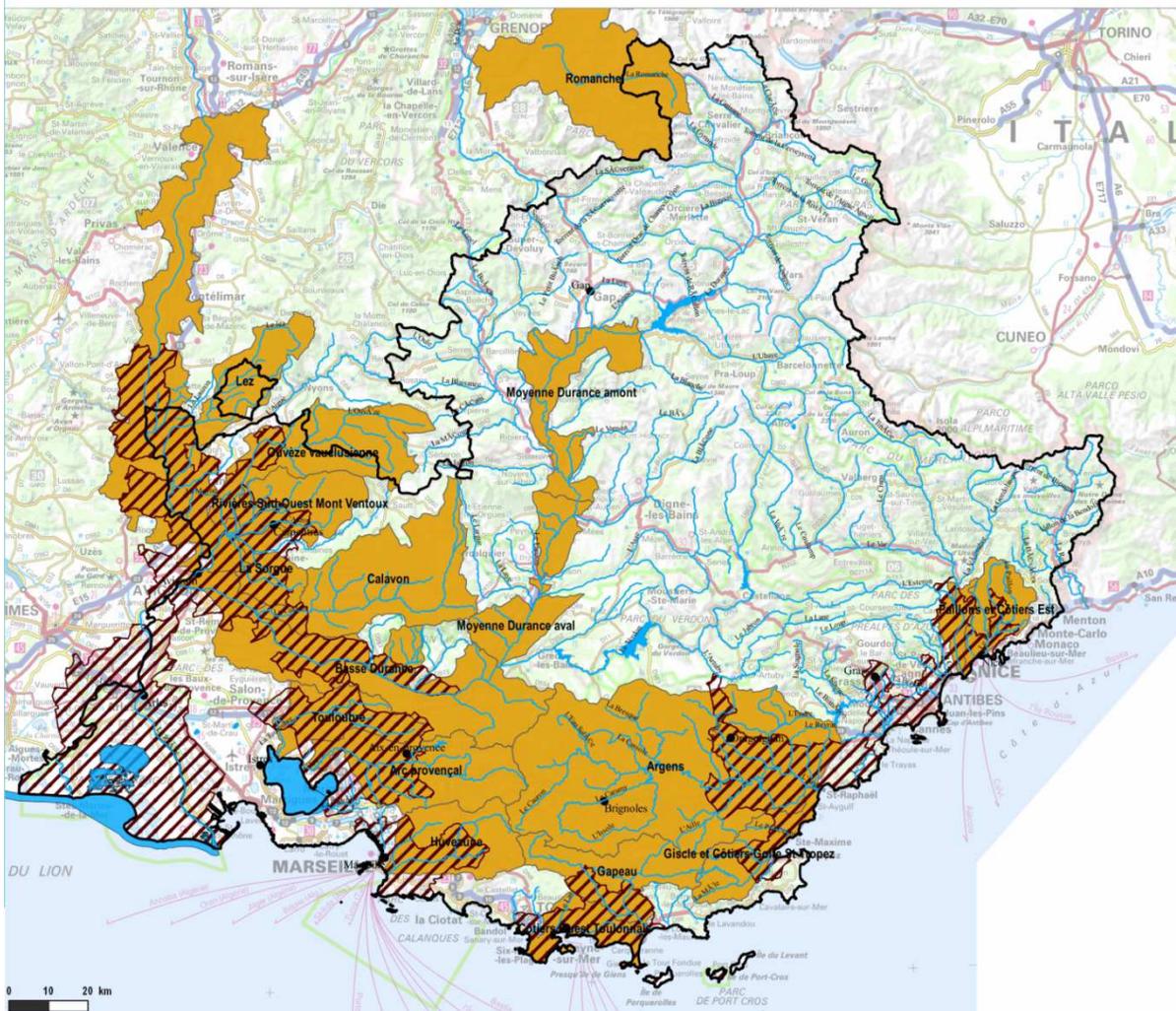
La logique d'action de l'agence de l'eau

- **Agence de l'eau:** atteindre les objectifs DCE de bon état des milieux aquatiques
- La **morphologie**, un paramètre important pour le maintien en bon état et la restauration des cours d'eau
- Pour l'agence RMC, **les inondations sont un questionnement ancien:** financement des actions post-crue et entretien des cours d'eau
- **Restauration des milieux aquatiques vers une gestion intégrée des milieux aquatiques en interaction avec les inondations?**

Un intérêt fort de croisement des thématiques restaurations morphologiques et inondation :

Carte 8A- Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)* et les enjeux de restauration physique convergent fortement

Réalisation :
© Agence de l'eau RMC
Délégation Paca & Corse - FP - fev. 2015



- Réseau hydrographique
- Sous Bassins versants prioritaires
- Territoires à risques important d'inondation (TRI)

Les sous bassins identifiés sont des secteurs prioritaires pour la mise en oeuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation*

TRI tels que définis dans l'arrêté du 12 décembre 2012

Source : Projet de Sdage 2016-2021 (CB du 19/09/2014)
© BdCarthage © IGN

RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

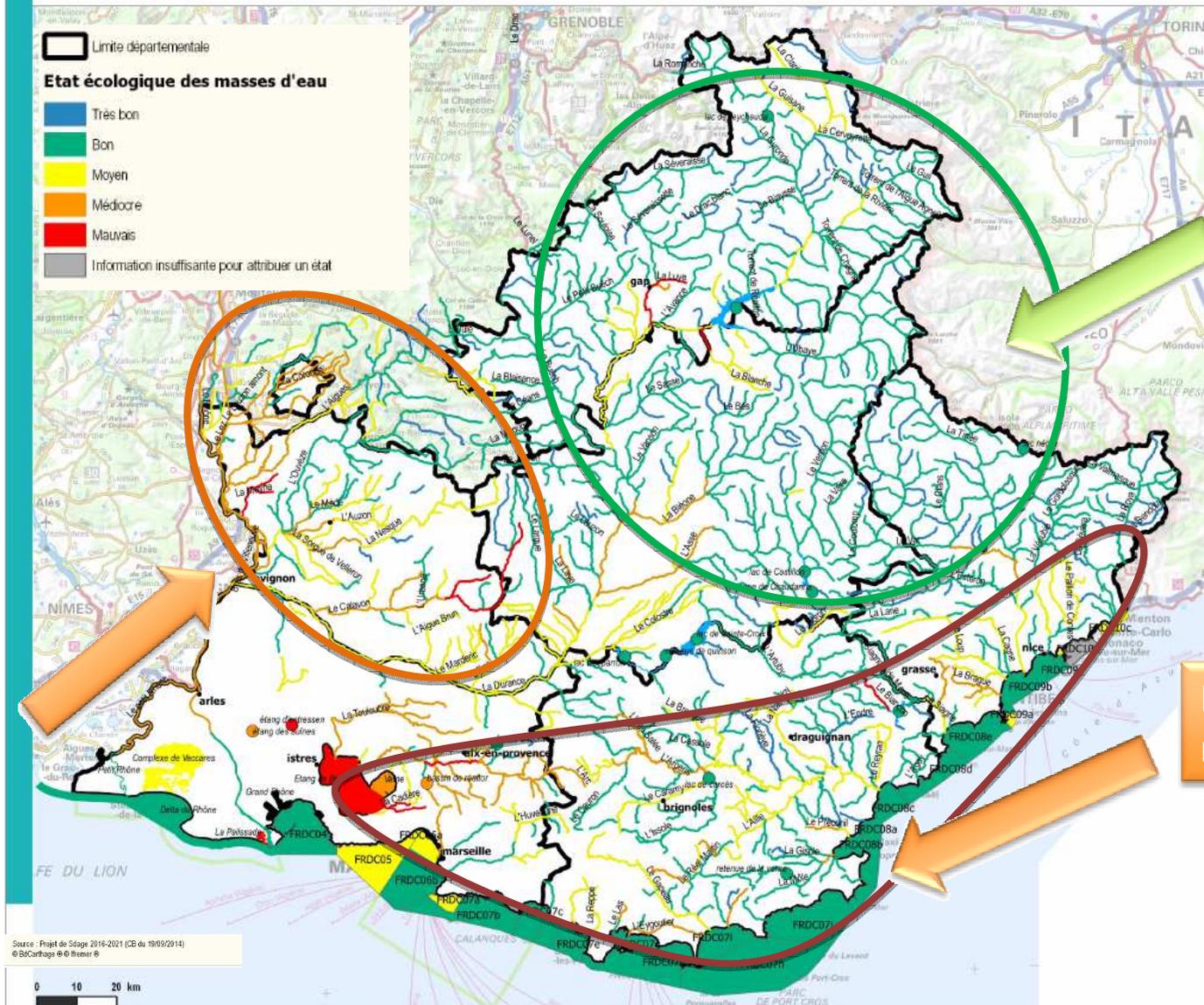
établissement public de l'Etat

Établissement public de l'Etat



Le constat de l'état écologique des cours d'eau

Etat écologique des eaux de surface de PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

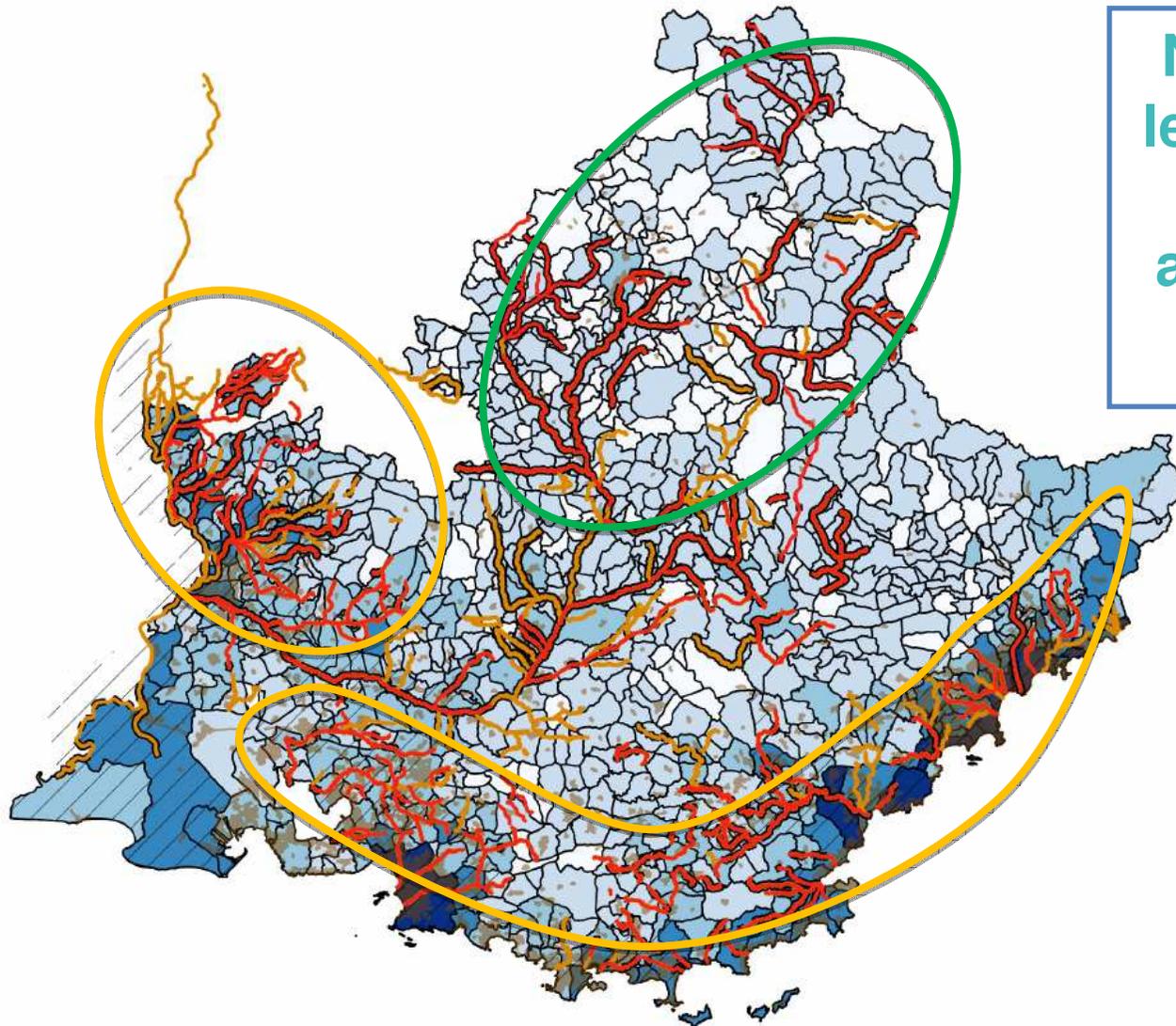


Enjeux de
préservation

Enjeux de
restauration

Les enjeux

Nécessiter de mener les deux politiques de concert et d'en articuler les objectifs



Légende

- Localisation mesure PDM "altération morphologie"
- Enjeux morphologie/mobilité hors PDM
- SRCE
- /// TRI
- Occupation sol (Corine Land Cover_2006)
 - Territoires artificialisés
- Nombre d'arrêtés de CATNAT inondation depuis 1982
 - Aucun arrêté de CATNAT inondation
 - Moins de 5 arrêtés de CATNAT inondation
 - Entre 5 et 10 arrêtés de CATNAT inondation
 - Entre 10 et 20 arrêtés de CATNAT inondation
 - Plus de 20 arrêtés de CATNAT inondation

Une cohérence des financements publics pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

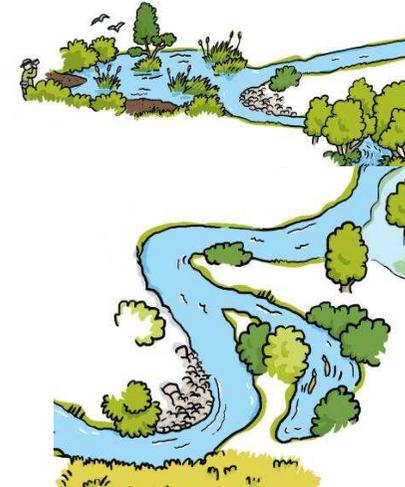
3 situations :



Un projet « inondations » :
Aides État dans un PAPI
- 40 % pour travaux de protection (type digues)
- 50 % pour travaux de prévention (type champs d'expansion)



Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques) :
Aides de l'Etat et de l'Agence à croiser entre PAPI et contrats de rivières pour optimiser les financements



Un projet de restauration des milieux aquatiques :
Aides de l'agence 50 %

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'agence de l'eau

Gouvernance

- **L'appui à la gouvernance** pour l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE) + évolution de la compétence des structures existantes.
- Un taux d'aides de **50 à 80 %** aux **études préfiguratrices** de la compétence GEMAPI
- **Critères importants** :
 - ✓ Étudier compétences GEMA et PI
 - ✓ Etudes à l'échelle du bassin versant



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'agence de l'eau

Etudes et travaux

- **Etudes de connaissance**
- **Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques**
- **Taux d'aides jusqu' à 50 %**



jusqu' à 80 %

Octobre 2015
à
Mars 2016

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'agence de l'eau

Etudes et travaux sur la gestion du pluvial

- la réalisation des schémas directeurs pluviaux
- la désimperméabilisation d'aménagements existants pour infiltration ou réutilisation
- Taux d'aides jusqu' à 50 %

Nouveau

L'accompagnement de la GEMAPI :

une priorité du 10ème programme de l'agence de l'eau

Les contrats (de milieux)

- **garantie des taux**
- **Bonifications possibles**
- **Aides spécifiques possibles**
- **Financement possible de l'animation des missions du contrat (jusqu'à 50%)**



Vision à l'échelle du bassin-versant



Gestion intégrée de tous les enjeux

Appel à projet « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »



Les actions financées

□ Des travaux

- ✓ de ralentissement des écoulements
- ✓ de décroisement des cours d'eau
- ✓ de remobilisation des capacités de rétention des écoulements

- Des études globales à l'échelle du bassin versant intégrant les enjeux morphologiques, hydrauliques et hydrologiques
- Des études préalables aux travaux, conformément aux enjeux identifiés suite à une étude globale déjà menée :
 - ✓ la reconquête et la revitalisation des cours d'eau en milieu urbain à risque d'inondation
 - ✓ les zones d'expansions des crues mobilisables à l'échelle du bassin versant
 - ✓ etc.



Appel à projet « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »

Calendrier : Dépôt des candidatures d'octobre 2015 à fin mars 2016

Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants,
- Les EPCI à fiscalité propre.

Taux d'aides jusqu'à 80 %

Enveloppe : 25 M€

Toutes les informations sur le site Internet de l'agence de l'eau : www.eaurmc.fr



APPEL À PROJETS

RENATURER LES RIVIÈRES ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS À L'HEURE DE LA GEMAPI



Élaboré en coordination et avec l'appui de la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée et de la DREAL Corse.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

En priorité :

- aux syndicats de bassins versants,
- aux EPCI à fiscalité propre.

Les projets des autres maîtres d'ouvrages publics (communes, départements...) seront étudiés sous réserve d'une approche globale par bassin versant.

GEMAPI, une nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2018

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et la confie aux communes et à leurs groupements à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette double approche « milieux aquatiques » et « inondations » devient le nouvel enjeu, fort des collectivités pour gérer les rivières.

Restaurer le profil des caractéristiques morphologiques des rivières - un enjeu majeur

Laisser plus d'espace à la rivière, ralentir les écoulements des eaux, gérer l'eau par bassin versant sont trois grands principes à mettre en œuvre pour, à la fois, lutter contre les crues et améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité dans les milieux aquatiques.

Cet appel à projets vise à conforter la gestion par bassin versant et à mettre en lumière des sites de référence pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI.